

Mémorandum du ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S. (16 mars 1957)

Légende: Dans un mémorandum diffusé le 16 mars 1957, Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, dénonce la création de l'Euratom et du Marché commun européen.

Source: Notes et études documentaires : Chronologie et Documents relatifs au Marché commun européen. 05.05.1957, n° 2.407. Paris: La Documentation française.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: http://www.cvce.eu/obj/memorandum_du_ministre_des_affaires_etrangeres_de_l_u_r_s_s_16_mars_1957-fr-

1/7

c14aead9-9718-40c5-86ac-4f0ddbb78ff0.html **Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

04/09/2012



Mémorandum du ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S. sur les plans de création de l'Euratom et du « Marché Commun » (16 mars 1957)

Actuellement, les gouvernements de la France, de la République fédérale allemande, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg préparent la création en Europe occidentale de deux nouvelles organisations fermées : la « communauté » de ces six pays pour l'énergie atomique (dite Euratom) et le « marché commun » dans le cadre duquel sont envisagés la suppression progressive des tarifs douaniers qui protègent l'économie de chacun des pays, le « libre » déplacement de la main-d'œuvre et des capitaux de l'exploitation en commun par les pays participants des possessions coloniales françaises, belges et hollandaises.

En raison du fait que les plans de création de l'Euratom et du « marché commun », plans qui abordent les problèmes, importants pour tous les pays européens, de la coopération économique et de la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique, prévoient des mesures dont l'application entraînerait des conséquences dangereuses pour les peuples d'Europe, le ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. est habilité à déclarer ce qui suit :

L'Union Soviétique s'est constamment prononcée et se prononce pour le développement maximum de la coopération économique internationale, y compris dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en partant de l'idée que cette coopération répond aux intérêts de tous les pays, renforce la confiance entre les peuples et crée une base solide à la coexistence pacifique des Etats.

L'Union Soviétique attache une importance particulièrement grande à l'organisation d'une telle coopération en Europe sur une base pan-européenne, car elle aiderait à surmonter la division de l'Europe en groupements militaires opposés l'un à l'autre, conséquence de la politique des puissances occidentales et contribuerait au renforcement de la paix en Europe.

Le développement sur une vaste échelle dans les pays d'Europe de la production pacifique d'énergie atomique ouvrirait des perspectives favorables au développement de l'économie, de la science et de la culture, à l'élévation du bien-être des peuples. L'utilisation des immenses possibilités offertes par l'application pacifique de l'énergie atomique exige, cela va de soi, la création d'une base industrielle et scientifico-technique appropriée et des efforts unifiés des Etats en vue de l'organisation d'une large production industrielle de l'énergie atomique. C'est pourquoi le gouvernement soviétique considère avec la compréhension voulue le désir de différents Etats européens et particulièrement de ceux qui ne disposent pas de ressources et d'expérience technique suffisantes en vue de la réalisation des travaux dans ce domaine, d'unir leurs efforts et leurs possibilités pour l'application pacifique de l'énergie atomique et d'utiliser l'expérience scientifique et technique accumulée par d'autres pays.

Dans une égale mesure, le gouvernement soviétique comprend l'intérêt qu'ont également les pays européens à l'organisation d'une large coopération économique dans tous les autres domaines. L'extension de la coopération économique entre les pays européens aurait une influence des plus favorables sur le développement de l'économie de ces pays, l'augmentation du plein emploi, l'élévation du niveau de vie de la population, et exercerait une influence positive sur la situation économique mondiale dans son ensemble. La coopération économique sur une base pan-européenne aiderait à rétablir les relations traditionnelles commerciales et scientifico-techniques qui ont été rompues, à surmonter les obstacles artificiels et les limitations dans le domaine des relations commerciales et des autres relations économiques; elle rapprocherait les Etats européens et renforcerait chez les peuples européens le sentiment de la sécurité et la confiance dans le lendemain.

Cependant, les plans de création de l'Euratom et du « marché commun » sont en contradiction flagrante avec ces objectifs. Un fait attire avant tout l'attention : tous les participants à l'Euratom et au « marché commun » sont membres du groupe militaire de l'O.T.A.N. Il est évident que toute l'activité de l'Euratom et du « marché commun » sera subordonnée aux objectifs de l'O.T.A.N. dont le caractère agressif est largement connu.



Dans ces conditions, la réalisation des plans de création de l'Euratom et du « marché commun » entraînera inévitablement un nouvel approfondissement de la division de l'Europe, l'accentuation de la tension en Europe, elle rendra beaucoup plus difficile l'organisation de la coopération économique et politique sur une base pan-européenne et entraînera l'apparition de nouvelles difficultés à la solution du problème de la sécurité européenne.

De nouveaux obstacles sérieux apparaîtront également sur la voie du rétablissement de l'unité nationale du peuple allemand, étant donné que l'Allemagne occidentale se trouvera entraînée encore plus profondément dans le système des groupements militaires fermés des puissances occidentales, groupements opposés aux autres Etats de l'Europe. A ce propos, il faut noter la préoccupation compréhensible qui a été exprimée au nom du Parti social-démocrate d'Allemagne occidentale par son président Ollenhauer dans sa déclaration du 6 mars dernier, où il indiquait un certain nombre de conséquences dangereuses pour le peuple allemand découlant des plans de création de l'Euratom et du « marché commun ».

Les affirmations de certains dirigeants des pays occidentaux disant que l'Euratom et le « marché commun » s'occuperont uniquement des questions de la coopération pacifique des pays membres, ne constituent rien de plus qu'un camouflage des intentions réelles de leurs organisateurs et inspirateurs. Il ne faut pas oublier que certains milieux des Etats-Unis, qui soutiennent activement la création de l'Euratom, recherchent la renaissance la plus rapide possible du militarisme allemand et la dotation de l'armée ouest-allemande en voie de création en tous les types d'armes nouvelles, y compris atomiques. Comme on sait, sur l'initiative des représentants des Etats-Unis, une décision à ce sujet a été prise à la session du Conseil de l'O.T.A.N. en décembre 1956. La création de l'Euratom est un pas pratique vers la réalisation de ces plans agressifs dangereux pour les peuples.

On peut ne pas douter que les milieux revanchards de l'Allemagne occidentale ne manqueront pas d'utiliser l'Euratom en vue d'accumuler des matériaux et des matières premières atomiques afin d'entreprendre au plus vite la fabrication de leurs propres armes nucléaires. Ainsi, la création de l'Euratom ouvrira au militarisme allemand la voie pour la préparation de nouvelles aventures militaires; un dangereux foyer d'inquiétude apparaîtra de nouveau au centre de l'Europe. A ce propos, il est cependant nécessaire de rappeler à nouveau que la dotation de l'armée ouest-allemande en armes nucléaires sera lourde de graves conséquences avant tout pour la population de l'Allemagne occidentale elle-même, qui peut devenir l'objet de représailles atomiques.

En ce qui concerne les calculs des milieux dirigeants de certains pays d'Europe occidentale, visant à utiliser l'Euratom comme moyen de contrôle de la production de l'énergie atomique en Allemagne occidentale, ces calculs, comme le montre l'expérience, sont dénués de fondement. Il est bien connu que, lors de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le gouvernement de la France, s'efforçant d'assurer la ratification du traité portant création de cette communauté par le Parlement français, déclarait également que par l'intermédiaire de cette communauté il serait possible d'exercer un contrôle sur le potentiel industriel de guerre de l'Allemagne occidentale. En recherchant la ratification des accords de Paris, le gouvernement français affirmait que ces accords seraient un moyen d'exercer un contrôle militaire sur l'Allemagne occidentale. Il est aujourd'hui évident pour chacun que tous ces calculs se sont avérés illusoires. La création de l'Euratom — qu'on le veuille ou non — aboutira inévitablement à la suppression de toute limitation également dans le domaine de la production des armes atomiques en Allemagne occidentale, ce qui créera une menace directe contre le peuple de France, ainsi que contre les peuples des autres pays d'Europe occidentale.

Non moins dénués de fondement sont les calculs de certains milieux de la France, de l'Italie et des autres Etats d'Europe occidentale suivant lesquels la création de l'Euratom contribuerait à affaiblir la dépendance économique de ces pays par rapport aux Etats-Unis. Au contraire, leur dépendance par rapport aux Etats-Unis ne fera que s'accentuer au détriment de la souveraineté nationale des pays membres de ce groupement, car les Etats-Unis — et cela n'est caché par personne — contrôleront en fait l'Euratom en se présentant en fournisseur principal de matériaux fissibles et d'équipement pour l'industrie atomique des pays de l'Euratom. Ce n'est pas par hasard qu'en Angleterre des milieux influents se prononcent contre l'association de ce pays à l'Euratom, se rendant compte des conséquences que la participation à cet organisme entraînerait pour



l'Angleterre.

Le plan de création du « marché commun » représente également un grave danger pour les peuples des pays européens. Sa réalisation signifierait que les Etats économiquement plus puissants, et en fait les grands monopoles correspondants, auraient la possibilité dans le cadre du « marché commun », comme aussi dans le cadre de l'Euratom, d'imposer leurs conditions aux Etats européens plus faibles au préjudice des intérêts nationaux vitaux de ces derniers. Le projet de « marché commun » est particulièrement avantageux pour les monopoles ouest-allemands, ce qu'à proprement parler même les partisans les plus zélés de ce projet ne nient pas. A ce propos, il est utile de rappeler que, dans la communauté européenne du charbon et de l'acier créée précédemment et dont les mêmes six Etats sont membres, les consortiums monopolistes ouest-allemands ont déjà obtenu un rôle prédominant au préjudice des intérêts des autres membres de la communauté. Il ne fait pas de doute que la création du « marché commun » aboutira à subordonner la France et les autres pays d'Europe occidentale à l'hégémonie économique des monopolistes allemands, désarmant ces pays face aux militaristes et aux revanchards d'Allemagne occidentale.

Tous ces plans ne peuvent manquer de susciter une profonde inquiétude chez les peuples, y compris dans l'Allemagne occidentale elle-même, où existent des forces qui se prononcent contre ces plans en exprimant des craintes légitimes au sujet des conséquences que leur réalisation peut entraîner pour l'Allemagne occidentale également.

Certains hommes politiques peu perspicaces des pays d'Europe occidentale affirment que la création du « marché commun » permettrait à ses participants d'agir en qualité de partenaires égaux dans leurs relations économiques avec les Etats-Unis. Mais, si l'on reste sur le terrain des faits, l'inconsistance de tels calculs apparaît évidente. Il est largement connu que, durant les années d'après-guerre, le capital américain s'est installé encore plus profondément dans l'économie de la France, de l'Allemagne occidentale, de l'Italie et des autres pays où des dizaines de filiales des plus grands monopoles et corporations des Etats-Unis, tels que la « General Motors », « Ford », « Standard Oil », « Dupont de Nemours », etc... ont une importante activité. Il est évident que les monopoles et corporations américains utiliseront le « marché commun » à leur avantage, au détriment des intérêts de l'industrie nationale de la France, de l'Italie et des autres pays membres. Personne ne peut nier le fait incontestable que dans le monde capitaliste la répartition des avantages et des profits entre concurrents s'effectue suivant la force, déterminée par le volume du capital; or, cette force se trouve avant tout du côté des grands monopoles américains et ouest-allemands.

Les partisans du « marché commun » en France, s'efforçant de faire passer ce plan et d'obtenir son approbation par le Parlement français, déclarent encore que la création du « marché commun » serait conforme aux intérêts du peuple français. Mais en réalité, il en est autrement. Les partisans du « marché commun » en France passent sous silence le fait que la France en adhérant à ce groupement, perd sa liberté d'action dans ses relations commerciales non seulement avec ses partenaires, mais aussi avec les autres pays, puisque les relations avec ces pays également seront réglementées par les organismes dirigeants du « marché commun » et, par conséquent, par ses participants les plus puissants. Il est fort caractéristique que les milieux influents de l'Angleterre et de plusieurs autres Etats européens ne nourrissent pas la moindre illusion quant aux conséquences qu'entraînerait pour eux leur participation au « marché commun ».

En Italie, les partisans du « marché commun » affirment qu'avec sa création apparaîtraient des conditions favorables pour la solution du problème du chômage chronique, auquel sont voués, suivant les chiffres officiels italiens, plus de deux millions de personnes. Il est fort possible que le gouvernement de l'Italie tentera effectivement de se débarrasser d'une partie des chômeurs en les envoyant dans d'autres pays du « marché commun ». Mais peut-on ne pas prendre en considération le fait que là-bas les Italiens seront utilisés, comme le montre l'expérience, aux travaux les plus pénibles, les plus dangereux et les plus mal payés, qu'ils se trouveront sous la dépendance complète de l'arbitraire des monopoles allemands et des autres monopoles étrangers ? On ne peut guère qualifier de solution du problème du chômage en Italie une situation dans laquelle le bien-être de deux millions d'Italiens dépendra de la demande de main-d'œuvre de l'étranger.

Les organisateurs du « marché commun » induisent en erreur l'opinion publique en affirmant que le «



marché commun » amènera d'une façon générale une élévation du niveau de vie des peuples des pays membres. Il est bien connu que les plans des grands monopoles ne sont nullement dictés par le souci d'améliorer les conditions de vie des peuples, mais par le désir égoïste de réaliser des profits élevés. La suppression projetée des tarifs douaniers dans le cadre du « marché commun » n'enrichira que les grands groupements monopolistes qui mettront dans leurs coffres-forts des profits supplémentaires. Dans les conditions d'aggravation de la lutte de concurrence dans le « marché commun », les tarifs douaniers étant supprimés, la situation matérielle des travailleurs et particulièrement, de la classe ouvrière, ne peut que se détériorer, car les monopoles résoudront toutes les difficultés de cette lutte aux dépens des travailleurs par l'augmentation des impôts, la hausse des prix sur les biens de grande consommation, etc...

C'est pourquoi une question légitime sa pose : pour qui sont avantageux les plans de création de l'Euratom et du « marché commun », au nom de quels objectifs ces plans sont-ils élaborés, qui espère en cueillir les fruits ? Ces plans correspondent-ils aux intérêts de ceux qui aspirent à renforcer la paix et la sécurité en Europe, à assainir la situation internationale, à améliorer les conditions matérielles de vie des travailleurs des pays européens ? Il ne peut y avoir qu'une seule réponse à cette question : ces plans sont appelés à servir les intérêts des milieux des pays occidentaux qui veulent doter les revanchards allemands des armes nucléaires, aggraver les relations entre les pays de l'Europe, créer de nouveaux obstacles sur la voie de la garantie de la paix et de la sécurité en Europe, rendre encore plus difficile le rétablissement de l'unité nationale du peuple allemand. Ils sont appelés à servir les intérêts de ceux qui aspirent à priver la France et les autres pays d'Europe occidentale de leur souveraineté nationale, à placer leur économie sous la dépendance des monopoles ouest-allemands et à empêcher l'organisation de la coopération économique pan-européenne.

L'Union Soviétique est profondément convaincue que la solution véritable des problèmes économiques qui touchent les intérêts de chaque pays européen, tout comme la solution d'ensemble du problème de la coopération économique des pays européens et de leur coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, ne peut être trouvée sur la base de la création de nouvelles organisations fermées de tel ou tel groupe de pays qu'on oppose aux autres pays de l'Europe.

Cette solution peut et doit être trouvée sur une base pan-européenne par l'utilisation des organisations de caractère pan-européen déjà existantes ou la création de nouvelles organisations pan-européennes à des conditions acceptables pour tous les Etats européens, indépendamment de leur régime social.

Partant de cette idée, l'Union Soviétique a déjà présenté une série de propositions visant à organiser une véritable coopération pan-européenne :

1° En avril 1956, à la 11° session de la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Europe, l'Union Soviétique a présenté une proposition de création, dans le cadre de cette commission, d'un organisme sur les questions de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cette proposition a été mise à l'ordre du jour de la 12° session de la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Europe qui s'ouvrira le 29 avril prochain.

Dans sa déclaration « Sur la coopération pan-européenne dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique », le 12 juillet 1956, le gouvernement soviétique a proposé de convoquer une conférence des pays d'Europe en vue de discuter la question de la création d'une organisation pan-européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, dans la perspective que cette organisation serait une section régionale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De l'avis du gouvernement soviétique, cette organisation pourrait être instituée sur une base intergouvernementale avec la participation de tous les Etats européens qui le désireraient, ainsi que des Etats-Unis d'Amérique.

L'organisation régionale pan-européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, proposée par l'Union Soviétique, ne serait dirigée contre aucun Etat ou groupe d'Etats et ne porterait pas atteinte aux intérêts nationaux de qui que ce soit.

La coopération dans le cadre d'une organisation régionale pan-européenne de l'énergie atomique pourrait incontestablement favoriser le progrès de chacun des pays européens dans l'œuvre d'utilisation pacifique de



l'énergie atomique et contribuer à l'élévation du niveau de vie des peuples européens, sans même parler du fait qu'elle constituerait un moyen important d'assainissement de la situation générale en Europe.

L'organisation de la coopération pan-européenne dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique favoriserait grandement la solution d'une tâche très pressante de notre temps : l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène en tant qu'armes d'extermination massive.

Guidé par le désir de contribuer à une solution positive du problème de la coopération pan-européenne dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, le gouvernement soviétique propose l'examen des questions complémentaires se rapportant à ce problème, et notamment :

- a) création d'un ou plusieurs instituts de recherche scientifique sur l'énergie atomique sur une base paneuropéenne;
- b) coopération pour la création d'entreprises de production d'énergie atomique à des fins industrielles et scientifico-techniques, y compris les questions liées à l'approvisionnement de ces entreprises en matières premières.

Il va de soi que, lors du développement sur une base pan-européenne de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, il deviendra possible aux pays européens d'utiliser également l'expérience de l'Union Soviétique dans ce domaine.

2° En ce qui concerne la question de la coopération économique pan-européenne, à cette même 11e session de la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Europe, en avril 1956, le gouvernement soviétique a soumis à l'examen des Etats membres de la commission une proposition en vue de la conclusion d'un « Accord pan-européen de coopération économique », prévoyant la création de conditions plus favorables au développement du commerce à l'intérieur de l'Europe, à la coopération dans le domaine des transports, et prévoyant une coopération scientifique et technique et l'échange de l'expérience d'avant-garde dans le domaine de la production. Le projet présenté par le gouvernement soviétique sera également discuté à la 12e session de la Commission économique pour l'Europe.

Actuellement, le gouvernement soviétique propose l'examen complémentaire des questions suivantes :

- a) coopération pour la construction de grands ouvrages hydroénergétiques présentant un intérêt pour plusieurs pays, avec l'accord et la participation de ces pays;
- b) coopération pour le développement de la base de combustible et énergétique de l'Europe, dans la perspective d'une élimination de la tension dans la balance du combustible de nombreux Etats européens;
- c) conclusion entre tous les pays européens intéressés d'accords sur les mesures facilitant le commerce entre eux;
- d) octroi par les Etats d'une aide réciproque, économique et financière, en vue de contribuer au développement économique.

Le gouvernement soviétique est prêt à examiner aussi toutes autres propositions sur les principes et les formes de la coopération économique pan-européenne, ainsi que la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le gouvernement de l'U.R.S.S. estime que les propositions exposées ci-dessus sur les questions de la coopération économique pan-européenne et de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique peuvent être examinées à la 12^e session de la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Europe.

Le gouvernement soviétique espère que les gouvernements de tous les pays intéressés considéreront avec



l'attention voulue les propositions de l'Union Soviétique sur la question de la coopération économique paneuropéenne et de la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.